

**LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**LICOCO**

**14 Av Loango, Quartier 1, Ndjili-Kinshasa  
Boulevard Kimbuta, Ex Bar Grand Libulu, Q.1, Ndjili-Kinshasa**

**Tél + 243 81 60 49 837 ou + 243 89 89 72 130**

Email. [licocordc@gmail.com](mailto:licocordc@gmail.com)

[www.licocordc.org](http://www.licocordc.org)

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 010/LICOCO/2020**

**MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL :**

***INVESTIGUEZ AUSSI LE DOSSIER 15 MILLIONS USD  
INTERPELLEZ AUSSI LES PERSONNES IMPLIQUEES***

**KINSHASA-2020**

La Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption, **LICOCO en sigle**, félicite le Procureur Général près la Cour de Cassation des efforts qu'il mène actuellement pour lutter contre la corruption en République Démocratique du Congo.

La LICOCO félicite et soutient totalement les efforts menés par les Procureurs Généraux près les Cours d'Appels de la Ville de Kinshasa dans la poursuite des personnes et sociétés impliquées dans les pratiques de corruption en RDC.

La LICOCO demande aux autres Procureurs Généraux se trouvant en Province d'initier aussi des actions judiciaires contre les responsables politiques et administratives qui s'adonneraient aux pratiques de corruption.

Toutefois, la LICOCO constate que depuis un certain temps, le Procureur Général près la Cour de Cassation **cherche à étouffer le dossier dit de 15 millions USD de la décote sur le remboursement du manque à gagner des opérateurs pétroliers** alors qu'il avait été envoyé auprès de son bureau depuis le mois de Septembre 2019 par l'Inspection Générale des Finances.

La LICOCO estime que le Procureur Général près la Cour de Cassation devrait mener des investigations approfondies sur ce dossier car les preuves apportées par l'Inspection Générale des Finances nécessitent des interpellations immédiates et urgentes.

La LICOCO se rappelle de l'interview donné par le Chef de l'Etat qui affirmait que le dossier étant déjà envoyé au bureau du Procureur Général près la Cour de Cassation, il ne lui revenait plus de donner son point de vue sur ce dossier.

Mais depuis Septembre 2019 jusqu'aujourd'hui, soit 9 mois passé, c'est silence radio du côté du Bureau du Procureur Général près la Cour de Cassation sur ce dossier de 15 millions USD.

Or, actuellement, le Procureur Général près la Cour de Cassation concentre toute son énergie sur les dossiers du DG de l'OGEFREM et celui de l'actuel Ministre John Ntumba qu'il veut poursuivre coûte que coûte alors que **ces mêmes énergies ne sont pas mise pour poursuivre les personnes impliquées dans le dossier de 15 millions USD malgré les preuves apportées par l'Inspection Générale des Finances.**

***Monsieur le Procureur Général, pourquoi être sélectif dans le traitement des dossiers judiciaires ?***

Vu l'urgence et pour éviter la partialité dans le traitement des dossiers judiciaires de la part du Procureur Général près la Cour de Cassation, **la LICOCO demande :**

### **1. AU PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR DE CASSATION**

- D'interpeller urgemment toutes les personnes impliquées dans le dossier 15 millions USD comme il est entrain de le faire pour les dossiers OGEFREM et John Ntumba
- De fixer le dossier devant les Cours et Tribunaux afin que les Citoyens Congolais puissent savoir les personnes qui ont détournés ces fonds,

### **2. AU MINISTRE DE LA JUSTICE**

- De donner injonction au Procureur Général près la Cour de Cassation pour qu'il active ce dossier et qu'il interpelle toutes les personnes qui y sont impliquées

### **3. AUX DEPUTES NATIONAUX**

- De demander au Procureur Général près la Cour de Cassation d'activer urgemment le dossier de 15 millions USD pour que les personnes impliquées soient traduites devant les Cours et Tribunaux

***La LICOCO estime que le Procureur Général près la Cour de Cassation doit traiter les dossiers judiciaires dans l'impartialité pour promouvoir une Justice égale à tous en République Démocratique du Congo.***

Fait à Kinshasa, le 13 Mai 2020

**Pour la LICOCO  
Ernest Mpararo  
Secrétaire Exécutif**